

**PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE BELLECHASSE  
MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN**

*Séance ordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2013*

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin, tenue le mardi 1<sup>er</sup> octobre 2013 à 19 h 30 à la salle de délibérations du conseil au 208, 2<sup>e</sup> Avenue, Lac-Etchemin.

**Sont présents :**

**Madame la conseillère :** France Tanguay

**Messieurs les conseillers :** Paul Poulin  
Serge Plante  
André Turmel  
Pierre Dallaire  
Sylvain Drouin

**Formant quorum sous la présidence de M. le maire, Harold Gagnon.**

**Sont également présents :**

Le directeur général/secrétaire-trésorier, Laurent Rheault, M.A.P., OMA;  
Le directeur général adjoint et directeur des Services publics Urbanisme et Environnement, Richard Tremblay, B.Sc. T.P.

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance.
2. Acceptation de l'ordre du jour.
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2013.
4. **DOSSIER(S) - ADMINISTRATION :**
  - 4.1 Demande au ministre des Transports du Québec visant la levée d'une servitude de non-accès sur les routes appartenant au ministère des Transports du Québec.
  - 4.2 Appui au député Marc-André Morin en vue de faciliter la gestion des embarcations sur les plans d'eau présents sur les territoires municipaux.
  - 4.3 Appui à l'Union des municipalités du Québec pour sa démarche visant un amendement législatif en matière de relation du travail dans le domaine de la construction applicable aux municipalités.
  - 4.4 Autorisation pour la tenue d'un exercice militaire du 5<sup>e</sup> Régiment de génie de combat de Valcartier sur le territoire municipal du 29 janvier au 5 février 2014.
  - 4.5 Adoption du document intitulé « Charte graphique de l'identité visuelle de la Municipalité de Lac-Etchemin ».
  - 4.6 Confirmation de l'adhésion de la Municipalité de Lac-Etchemin au regroupement de l'UMQ pour requérir des services d'assurances collectives pour ses employés ainsi qu'au contrat 2014-2018 avec SSQ Groupe financier.
5. **DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS :**
  - 5.1 Acceptation des dépenses encourues dans le cadre du "Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal" - Année 2013.
  - 5.2 Du 6 au 12 octobre 2013 - Semaine de la prévention des incendies sous le thème « *Sitôt averti, sitôt sorti!* ».

5.3 Acceptation des prévisions budgétaires pour l'année 2014 de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides des Etchemins.

**6. DOSSIER(S) - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT :**

- 6.1 Demande d'autorisation d'approprier au fonds général une somme de 3 476 \$ à même l'excédent accumulé affecté "fonds vert" pour le paiement des factures et le remboursement des subventions relatives au programme d'incitation à la plantation d'hydrangées.
- 6.2 Avis de motion avec dispense de lecture - Règlement numéro 136-2013 ayant pour objet d'amender le plan d'urbanisme numéro 61-2006 et le règlement de zonage numéro 62-2006.
- 6.3 Adoption du premier projet de règlement numéro 136-2013 ayant pour objet d'amender le plan d'urbanisme numéro 61-2006 et le règlement de zonage numéro 62-2006.
- 6.4 Dépôt au Conseil municipal à l'effet qu'il a été informé de l'envoi d'un avis d'infraction à Mme Johanne Bellavance et M. Maurice Veilleux concernant une infraction à l'article 10.1.6 du règlement de zonage numéro 62-2006.

**7. DOSSIER(S) - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :**

- 7.1 Demande d'autorisation d'approprier au fonds général une somme de 9 130,77 \$ à même l'excédent accumulé affecté "loisirs (amélioration des équipements - aréna municipal, terrain de balle-molle et camp de jour)".
- 7.2 Confirmation de mandats et nominations - Membres du comité de suivi de la Politique familiale.
- 7.3 Autorisation de signature - Protocole d'entente avec le Club de patinage artistique "Les Patineurs Volants" de Lac-Etchemin pour la saison 2013-2014.
- 7.4 Versements à octroyer dans le cadre de la Politique d'aide financière pour la jeunesse "Élite sportive et culturelle" de la Municipalité de Lac-Etchemin.

**8. DOSSIER(S) - AUTRE(S) :**

8.1

9. Approbation de la liste des comptes.

10. Lecture de la correspondance.

11. Affaires nouvelles :

11.1 Souscriptions diverses :

- a) Adhésion au programme de commandite pour la saison 2013-2014 du Club motoneige des Etchemins.
- b) Aide financière au Club nautique de Lac-Etchemin afin de favoriser l'accès public des embarcations au lac.

12. Période d'intervention des membres du conseil.

13. Période de questions des citoyens.

14. Levée de la séance.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

À 19 h 30, M. le maire Harold Gagnon ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous et prononce le mot d'ouverture de la séance du conseil.

« Nous allons maintenant observer, en silence, un moment de recueillement, au cours duquel chacune et chacun d'entre nous invoqueront les forces et l'inspiration souhaitées, favorisant ainsi la conduite harmonieuse de la présente séance ainsi que la bonne et saine administration de la Municipalité de Lac-Etchemin ».

178-10-2013

2.

### **ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Considérant que tous les membres du conseil, formant quorum à la présente séance, ont pris connaissance de l'ordre du jour;

### **IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SYLVAIN DROUIN ET RÉSOLU :**

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit accepté tel que rédigé par le directeur général/secrétaire-trésorier en y ajoutant le point suivant :

5.4 Dépôt d'une programmation partielle de travaux - Transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence 2010-2013.

***Adoptée à l'unanimité.***

179-10-2013

3.

### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 SEPTEMBRE 2013**

Considérant que copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2013 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, le directeur général/secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture;

### **IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE DALLAIRE ET RÉSOLU :**

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2013, tel que rédigé par le directeur général/secrétaire-trésorier.

***Adoptée à l'unanimité.***

4.

### **DOSSIER(S) - ADMINISTRATION :**

180-10-2013

4.1

### **DEMANDE AU MINISTRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC VISANT LA LEVÉE D'UNE SERVITUDE DE NON-ACCÈS SUR LES ROUTES APPARTENANT AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC**

Considérant que l'une des conditions visant la levée d'une servitude de non-accès aux routes appartenant au ministère des Transports du Québec, le ministre des Transports du Québec exige une contribution financière du requérant;

Considérant que le montant de cette contribution financière est calculée notamment en regard de la valeur estimée du terrain, suite à l'aménagement d'un accès à une route relevant du ministère des Transports;

Considérant que cette condition ministérielle ne tient pas compte de la capacité de payer du requérant;

Considérant que cette condition ministérielle compromet la mise sur pied de projets porteurs pour les collectivités;

Considérant que cette condition ministérielle nuit à la relève entrepreneuriale;

Considérant que cette condition ministérielle est un obstacle au développement économique du Québec;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ANDRÉ TURMEL ET  
RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin demande au ministre des Transports du Québec, dans les conditions qui lui sont discrétionnaires en vertu de la Loi sur la Voirie, de ne pas tenir compte de la plus-value estimée des sites, suite à l'aménagement d'accès aux routes du ministère des Transports du Québec, dans l'évaluation définissant la contribution financière exigée aux requérants en vue de la levée de servitudes de non-accès auxdites routes.

***Adoptée à l'unanimité.***

181-10-2013  
4.2

**APPUI AU DÉPUTÉ MARC-ANDRÉ MORIN EN VUE DE FACILITER LA  
GESTION DES EMBARCATIONS SUR LES PLANS D'EAU PRÉSENTS SUR  
LES TERRITOIRES MUNICIPAUX**

---

Attendu que le processus actuel qui permet à une municipalité de demander des restrictions sur les plans d'eau auprès de Transports Canada est long, complexe et coûteux;

Attendu que les exigences empêchent de régler rapidement les disputes et ouvrent la porte à plusieurs mésententes dans les collectivités et ont souvent été dénoncées par des municipalités;

Attendu que les municipalités sont plus proches des citoyens et donc mieux placées pour proposer des changements concernant la gestion des eaux sur leur territoire;

Attendu qu'un processus allégé permettrait de mieux gérer les plans d'eau, de mieux protéger l'environnement, d'améliorer la sécurité publique et d'apaiser plusieurs conflits locaux autour de l'utilisation des lacs et cours d'eau;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL POULIN ET  
RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin demande à la Chambre des communes d'appuyer la motion M-441, déposée par le député Marc-André Morin, visant à faciliter la gestion des embarcations sur nos lacs et rivières en procédant à une révision du *Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments* afin d'offrir aux municipalités un outil rapide, prévisible et efficace pour gérer les plans d'eau de leur territoire.

***Adoptée à l'unanimité.***

182-10-2013  
4.3

**APPUI À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR SA  
DÉMARCHE VISANT UN AMENDEMENT LÉGISLATIF EN MATIÈRE DE  
RELATION DU TRAVAIL DANS LE DOMAINE DE LA CONSTRUCTION  
APPLICABLE AUX MUNICIPALITÉS**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE DALLAIRE ET  
RÉSOLU :**

D'appuyer l'Union des municipalités du Québec dans sa démarche afin de requérir du gouvernement du Québec un amendement législatif visant à inclure les municipalités au paragraphe 8 de l'article 19 de la *Loi sur les relations de travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre* pour leur permettre de réaliser des travaux sur leurs bâtiments avec les mêmes pouvoirs en ce domaine que les commissions scolaires et les établissements publics du réseau de la santé.

***Adoptée à l'unanimité.***

183-10-2013  
4.4

**AUTORISATION POUR LA TENUE D'UN EXERCICE MILITAIRE DU 5<sup>E</sup> RÉGIMENT DE GÉNIE DE COMBAT DE VALCARTIER SUR LE TERRITOIRE MUNICIPAL DU 29 JANVIER AU 5 FÉVRIER 2014**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE PLANTE ET RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin accorde à la Défense nationale du Canada, la permission de tenir sur le territoire municipal, un exercice militaire du 5<sup>e</sup> Régiment de génie de combat de Valcartier du 29 janvier au 5 février 2014 et pour cette fin, d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer les documents nécessaires pour et au nom de la municipalité, entre autres, concernant l'utilisation de certains terrains et infrastructures.

***Adoptée à l'unanimité.***

184-10-2013  
4.5

**ADOPTION DU DOCUMENT INTITULÉ « CHARTE GRAPHIQUE DE L'IDENTITÉ VISUELLE DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN »**

---

Considérant que la Municipalité de Lac-Etchemin a souhaité créer une identité visuelle et corporative qui soit en adéquation avec l'évolutions de sa collectivité et l'image que l'on souhaite en donner ceci en harmonie avec sa « Vision municipale » contemporaine et porteuse de l'identité de la collectivité lacetcheminoise;

Considérant que les armoiries historiques ne pouvaient plus à elles seules, en effet, être le symbole du Lac-Etchemin d'aujourd'hui;

**IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE FRANCE TANGUAY ET RÉSOLU :**

QUE le Conseil municipal adopte le document intitulé « Charte graphique de l'identité visuelle de la Municipalité de Lac-Etchemin » au travers duquel, la municipalité a souhaité renforcer sa communication globale en lui apportant une cohésion supplémentaire et pour ce faire, adopter une nouvelle signature graphique, un nouveau logotype et une image corporative renouvelée qui devront être déclinés rigoureusement à l'ensemble de la communication municipale sous toutes ses formes.

***Adoptée à l'unanimité.***

185-10-2013  
4.6

**CONFIRMATION DE L'ADHÉSION DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN AU REGROUPEMENT DE L'UMQ POUR REQUÉRIR DES SERVICES D'ASSURANCES COLLECTIVES POUR SES EMPLOYÉS AINSI QU'AU CONTRAT 2014-2018 AVEC SSQ GROUPE FINANCIER**

---

Attendu que conformément à l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal*, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a lancé au mois de juillet 2013 un appel d'offres public pour obtenir des services d'assurances collectives pour les employés d'un regroupement de municipalités à savoir : Québec/Beauce/Portneuf/Mauricie/Laurentides;

Attendu qu'au jour où la présente résolution est soumise aux membres du Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin, les soumissions reçues d'assureurs ont fait l'objet d'une analyse par le consultant Groupe Mallette, laquelle fut ensuite présentée au comité de gestion formé de représentants du regroupement;

Attendu que le conseil d'administration de l'Union des municipalités du Québec a, conformément à la loi, suivi la recommandation du comité;

Attendu que lors de sa réunion du 20 septembre 2013, le conseil d'administration de l'UMQ a effectivement octroyé le contrat regroupé à SSQ Groupe financier, conformément au cahier des charges et à la soumission déposée, pour des services d'assurances collectives pour les employés des municipalités du regroupement;

Attendu que le consultant de l'UMQ communiquera avec la personne représentant chaque municipalité du regroupement à la mi-octobre afin de l'informer de la valeur du contrat octroyé pour la municipalité et des taux personnalisés, notamment pour la préparation des budgets;

Attendu qu'en vertu de la Loi, la Municipalité de Lac-Etchemin est réputée s'être jointe au regroupement et au contrat;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ANDRÉ TURMEL ET  
RÉSOLU :**

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récite au long;

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin confirme son adhésion au regroupement de l'UMQ pour requérir des services d'assurances collectives pour ses employés et au contrat qui a été octroyé à SSQ Groupe financier, à la suite d'un appel d'offres public;

QUE le contrat octroyé sera d'une durée maximale de cinq (5) ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014;

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin s'engage à fournir à l'UMQ ou au consultant Mallette actuaire, dans les délais fixés, les informations nécessaires à l'exécution du contrat;

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat a été adjugé par l'UMQ.

***Adoptée à l'unanimité.***

5. **DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS :**

186-10-2013  
5.1

**ACCEPTATION DES DÉPENSES ENCOURUES DANS LE CADRE DU  
"PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER  
MUNICIPAL" - ANNÉE 2013**

---

Considérant que le ministre délégué aux Transports, M. Sylvain Gaudreault, suite à la recommandation de la députée de Bellechasse Mme Dominique Vien, a répondu favorablement à la demande de subvention déposée par la Municipalité de Lac-Etchemin dans le cadre du "Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal" - année 2013 en accordant une subvention de 14 965 \$;

**IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE FRANCE TANGUAY  
ET RÉSOLU :**

QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux d'asphaltage des 2<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup> 14<sup>e</sup> Rangs, des routes des Sommets, du Détour, du Golf, du Sanctuaire, des rues de la Chapelle, Deblois, du Club-Nautique, du Sanatorium, des Traverses du 10<sup>e</sup> au 12<sup>e</sup> Rang et du 8<sup>e</sup> au 10<sup>e</sup> Rang et le Petit-2<sup>e</sup> au montant de 235 310 \$;

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin confirme que les travaux exécutés en vertu des présentes dépenses ne font l'objet d'aucune autre subvention.

***Adoptée à l'unanimité.***

187-10-2013  
5.2

**DU 6 AU 12 OCTOBRE 2013 - SEMAINE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES SOUS LE THÈME « *SITÔT AVERTI, SITÔT SORTI!* »**

---

Considérant l'importance pour toutes les Québécoises et tous les Québécois de s'interroger sur la prévention des incendies dans leur milieu de vie;

Considérant que le thème de cette année "*Sitôt averti, sitôt sorti!*" invite les familles à augmenter les chances de sortir sain et sauf d'un incendie, en appliquant la formule suivante :

- Vérifiez l'avertisseur de fumée;
- Préparez un plan d'évacuation;
- Exercez-vous à évacuer.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE PLANTE ET RÉSOLU :**

QUE la municipalité déclare la semaine du 6 au 12 octobre 2013, "Semaine de la prévention des incendies" sous le thème "*Sitôt averti, sitôt sorti!*";

QUE la municipalité invite ses citoyennes et ses citoyens à participer, le 9 octobre à 19 h, à "*La Grande Évacuation*" qui est un événement annuel où tous les citoyens du Québec, en particulier les familles, sont invités à faire un exercice d'évacuation en cas d'incendie, le même jour, au même moment;

QUE la municipalité incite ses citoyennes et ses citoyens à consulter, sur le site internet du ministère de la Sécurité publique au [www.msp.gouv.qc.ca](http://www.msp.gouv.qc.ca), les diverses informations disponibles dans le cadre de cette semaine de la prévention des incendies.

***Adoptée à l'unanimité.***

188-10-2013  
5.3

**ACCEPTATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2014 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES DÉCHETS SOLIDES DES ETCHEMINS**

---

Considérant que la Municipalité de Lac-Etchemin est une des principales composantes de la Régie intermunicipale des déchets solides des Etchemins;

Considérant qu'il y a obligation pour la régie de faire accepter ses prévisions budgétaires par les municipalités membres;

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de ces prévisions budgétaires;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SYLVAIN DROUIN ET RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin donne son accord aux prévisions budgétaires du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides des Etchemins pour l'année 2014 et qu'elle accepte de payer sa quote-part fixée à 71 093 \$ pour défrayer les coûts annuels liés à la fermeture de l'ancien site d'enfouissement situé à Lac-Etchemin.

***Adoptée à l'unanimité.***

189-10-2013  
5.4

**DÉPÔT D'UNE PROGRAMMATION PARTIELLE DE TRAVAUX - TRANSFERT DE LA TAXE FÉDÉRALE D'ACCISE SUR L'ESSENCE 2010-2013**

---

Attendu que la municipalité a pris connaissance du guide relatif aux modalités de



versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013;

Attendu que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

**IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE FRANCE TANGUAY ET RÉSOLU :**

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toute sorte ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation partielle de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le ministre en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

QUE la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 112 \$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité.**

6. **DOSSIER(S) - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT :**

190-10-2013  
6.1

**DEMANDE D'AUTORISATION D'APPROPRIER AU FONDS GÉNÉRAL UNE SOMME DE 3 476 \$ À MÊME L'EXCÉDENT ACCUMULÉ AFFECTÉ "FONDS VERT" POUR LE PAIEMENT DES FACTURES ET LE REMBOURSEMENT DES SUBVENTIONS RELATIVES AU PROGRAMME D'INCITATION À LA PLANTATION D'HYDRANGÉES**

Considérant qu'un programme d'incitation à la plantation d'hydrangées a été mis sur pied par la municipalité;

Considérant que ce programme consiste à verser des subventions pour l'achat d'hydrangées en fonction des modalités du programme établi;

Considérant qu'une subvention attribuable peut atteindre un maximum de 30 \$ par propriété ou par propriétaire avec des preuves d'un minimum de 40 \$ pour l'achat d'hydrangées;

Considérant que cette initiative municipale a pour objectif de contribuer à l'embellissement progressif des propriétés jusqu'en 2017 soit pour les Fêtes du 150<sup>e</sup> anniversaire de celle-ci;



Considérant que ce programme a été très populaire en 2013 avec 99 demandes de subventions pour un total de 2 970 \$ plus les frais d'imprimerie et de graphisme qui s'élèvent à 506 \$ pour cette année;

Considérant qu'il a été convenu avec le Conseil municipal d'utiliser le fonds vert pour cette dépense;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ANDRÉ TURMEL ET  
RÉSOLU :**

QUE le conseil approprié un montant de 3 476 \$ à même l'excédent accumulé affecté "Fonds vert" pour le paiement des dépenses attribuées au programme d'incitation à la plantation d'hydrangées pour l'année en cours ainsi que les dépenses relatives à la promotion de ce programme soit la production d'un dépliant promotionnel.

***Adoptée à l'unanimité.***

6.2

**AVIS DE MOTION AVEC DISPENSE DE LECTURE - RÈGLEMENT NUMÉRO  
136-2013 AYANT POUR OBJET D'AMENDER LE PLAN D'URBANISME  
NUMÉRO 61-2006 ET LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 62-2006**

---

**AVIS DE MOTION**

Je, soussigné, Sylvain Drouin, conseiller, donne avis par les présentes, qu'il sera soumis lors d'une séance ultérieure de ce conseil, un règlement ayant pour objet d'amender le plan d'urbanisme numéro 61-2006 et le règlement de zonage numéro 62-2006.

Les modifications du règlement numéro 136-2013 consistent, entre autres :

- À procéder à la modification de la délimitation du périmètre d'urbanisation de l'ancienne Ville de Lac-Etchemin, et ce, conformément au règlement numéro 111-13 adopté par la MRC des Etchemins. Le plan des affectations du plan d'urbanisme numéro 61-2006 sera modifié de manière à ajouter l'affectation «publique et institutionnelle» sur une partie du lot 4 346 472 et à ajouter l'affectation «multifonctionnelle» à l'est de la limite du périmètre d'urbanisation de l'ancienne Ville de Lac-Etchemin, et ce, en fonction de la nouvelle délimitation du périmètre d'urbanisation décrite dans le règlement numéro 111-13.
- À modifier la carte du plan de zonage du règlement de zonage numéro 62-2006 en fonction de la nouvelle délimitation du périmètre d'urbanisation, et ce, aux fins de concordance. La nouvelle zone 49-CH est créée à même une partie des zones 39-F, 43-V et 92-V, soit dans la partie incluse dans la nouvelle délimitation du périmètre d'urbanisation. La zone 115-P est créée à même une partie de la zone 39-F, soit dans la partie incluse dans le périmètre d'urbanisation.
- À autoriser à titre d'usage principal sur un terrain dans la nouvelle zone 49-CH, les commerces et services locaux, les commerces et services liés à l'automobile et les commerces, services et industries à incidence faible.
- À autoriser à titre d'usage principal sur un terrain dans la nouvelle zone 115-P, les usages inclus dans la «Classe d'usage» de type «Publique et institutionnelle» et de type «Parc et espace vert». Des normes d'implantation et des conditions à l'émission de permis sont prévues à cet effet.
- À ajouter une nouvelle condition pour l'installation de tôle galvanisée sur un bâtiment.
- À prohiber l'implantation des pavillons-jardins sur un terrain.
- À modifier la superficie maximale au sol d'une gloriette et d'une pergola, soit pour un maximum de 30 mètres carrés.

- À ajouter une nouvelle disposition relativement à l'entretien d'une propriété, soit la tonte de l'herbe sur un terrain.

Que dispense de la lecture dudit règlement lors de son adoption soit accordée, le tout conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes.

---

Sylvain Drouin, conseiller

191-10-2013  
6.3

**ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 136-2013 AYANT POUR OBJET D'AMENDER LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 61-2006 ET LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 62-2006**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE PLANTE ET RÉSOLU :**

QUE suite à la présentation du premier projet de règlement numéro 136-2013 ayant pour objet d'amender le plan d'urbanisme numéro 61-2006 et le règlement de zonage numéro 62-2006;

QUE le conseil confirme par la présente résolution, l'adoption du premier projet de règlement numéro 136-2013 tel que rédigé et déposé par le directeur général/secrétaire-trésorier.

***Adoptée à l'unanimité.***

6.4

**DÉPÔT AU CONSEIL MUNICIPAL À L'EFFET QU'IL A ÉTÉ INFORMÉ DE L'ENVOI D'UN AVIS D'INFRACTION À MME JOHANNE BELLAVANCE ET M. MAURICE VEILLEUX CONCERNANT UNE INFRACTION À L'ARTICLE 10.1.6 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 62-2006**

---

Dépôt au Conseil municipal à l'effet qu'il a été informé de l'envoi par l'inspecteur en bâtiment et en environnement d'un avis d'infraction à Mme Johanne Bellavance et M. Maurice Veilleux concernant son installation septique dérogatoire sur la propriété du 224, 12<sup>e</sup> Rang, selon l'article 10.1.6 du règlement numéro 62-2006 et aux dispositions du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées.

7.

**DOSSIER(S) - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :**

192-10-2013  
7.1

**DEMANDE D'AUTORISATION D'APPROPRIER AU FONDS GÉNÉRAL UNE SOMME DE 9 130,77 \$ À MÊME L'EXCÉDENT ACCUMULÉ AFFECTÉ "LOISIRS (AMÉLIORATION DES ÉQUIPEMENTS - ARÉNA MUNICIPAL, TERRAIN DE BALLE-MOLLE ET CAMP DE JOUR)"**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ANDRÉ TURMEL ET RÉSOLU :**

QUE le conseil autorise que soit approprié au fonds général une somme de 9 130,77 \$ à même l'excédent accumulé affecté "loisirs" afin de permettre les achats suivants :

- Frais de transport de gradins, achat de 2 réfrigérateurs et équipements de lumières pour l'aréna;	5 966,74 \$
- Achat d'équipements de son pour le terrain de balle-molle;	2 824,16 \$
- Achat d'un BBQ et accessoires pour le camp de jour.	339,87 \$

**TOTAL : 9 130,77 \$**

***Adoptée à l'unanimité.***

193-10-2013  
7.2

**CONFIRMATION DE MANDATS ET NOMINATIONS - MEMBRES DU  
COMITÉ DE SUIVI DE LA POLITIQUE FAMILIALE**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE FRANCE TANGUAY  
ET RÉSOLU :**

QUE le Conseil municipal confirme la nomination des personnes suivantes au sein  
du comité de suivi de la Politique familiale ainsi que la durée de leur mandat :

**Membre d'office :**

Conseiller ou conseillère municipal  
(Agit comme président du comité)

M. Jude Émond, directeur des loisirs, culture et vie communautaire  
(Agit comme personne-ressource et secrétaire)

**Représentants de la population :**

Siège no. 1	Mme Liliane Tremblay	(octobre 2013 à septembre 2015)
Siège no. 2	M. Gilles Neault	(octobre 2013 à septembre 2014)
Siège no. 3	Mme Germaine Lessard	(octobre 2013 à septembre 2015)
Siège no. 4	Mme Stéphanie Bouffard	(octobre 2013 à septembre 2014)
Siège no. 5	Mme Chantal Bergeron	(octobre 2013 à septembre 2015).

***Adoptée à l'unanimité.***

194-10-2013  
7.3

**AUTORISATION DE SIGNATURE - PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE  
CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE "LES PATINEURS VOLANTS" DE LAC-  
ETCHEMIN POUR LA SAISON 2013-2014**

---

Considérant le désir commun de la Municipalité de Lac-Etchemin et le Club de  
patinage artistique "Les Patineurs Volants" de procéder par protocole d'entente à l'intérieur  
duquel sont définis les engagements des deux partenaires;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE PLANTE ET  
RÉSOLU :**

QUE le directeur des loisirs, culture et vie communautaire, M. Jude Émond, soit  
autorisé à signer l'entente à intervenir entre la Municipalité de Lac-Etchemin et le Club de  
patinage artistique "Les Patineurs Volants" relativement aux engagements de chacun pour  
la saison 2013-2014.

***Adoptée à l'unanimité.***

195-10-2013  
7.4

**VERSEMENTS À OCTROYER DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE D'AIDE  
FINANCIÈRE POUR LA JEUNESSE "ÉLITE SPORTIVE ET CULTURELLE"  
DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN**

---

Considérant que la politique vise à définir et à encadrer tout le processus  
d'évaluation pour l'attribution d'une subvention pour la jeunesse lors d'une participation à  
des compétitions ou événements à caractère régional, provincial ou international;

Considérant que, dans le cadre de la politique, le service des loisirs a reçu trois (3)  
demandes;

Considérant que la politique prévoit une grille d'évaluation précise permettant de  
calculer le montant des subventions à verser;

Considérant que les documents présentés répondent aux exigences de la politique;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ANDRÉ TURMEL ET  
RÉSOLU :**

QUE le Conseil municipal verse une subvention aux jeunes suivants :

**Éliza Parent** **79,50 \$**  
Hockey sur glace - 3 au 5 mai 2013  
Super défi AAA - Rosemère

**Éliza Parent** **41,95 \$**  
Hockey sur glace - 29 juin au 1<sup>er</sup> juillet 2013  
Canada Day Cup - Ottawa

**Marika Labrecque** **72,20 \$**  
Hockey sur glace - 8-9 juin 2013  
Camp sélection pour Calgary 2013 - Saint-Jean-sur-  
Richelieu

***Adoptée à l'unanimité.***

8. **DOSSIER(S) – AUTRE(S) :**

8.1 Aucun point pour cet item.

196-10-2013

9.

**APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES DE LA MUNICIPALITÉ DE  
LAC-ETCHEMIN**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SYLVAIN DROUIN ET  
RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin accepte les comptes payables pour la somme de 462 024,84 \$, le tout tel que détaillé sur la liste soumise à cet effet et identifiée "Journal des achats en lot" et autorise le secrétaire-trésorier à les payer.

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin entérine les comptes payés pour la somme de 80 147,02 \$, le tout tel que détaillé sur la liste soumise à cet effet et identifiée "Liste sélective venant de l'historique des chèques et des prélèvements".

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

JE, soussigné, Laurent Rheault, M.A.P., OMA, directeur général/secrétaire-trésorier, fait part qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour la liste des comptes ci-haut décrits.

---

Laurent Rheault, M.A.P., OMA  
Directeur général/secrétaire-trésorier

***Adoptée à l'unanimité.***

10. **LECTURE DE LA CORRESPONDANCE**

---

**30 août 2013**

Lettre de remerciements de la part de Mme Colette Roy-Laroche, mairesse de la

Ville de Lac-Mégantic pour le message d'encouragement ainsi que le communiqué de presse qui a encouragé la population de Lac-Etchemin à effectuer un don auprès de la Croix-Rouge à leur intention. Merci également pour le témoignage de compassion lors de cette tragédie.

### **11 septembre 2013**

Une autre lettre de remerciements de la part de Mme Colette Roy-Laroche, mairesse de la Ville de Lac-Mégantic pour le don de 3 000 \$ versé à leur intention auprès de la Croix-Rouge ainsi que pour le message d'encouragement.

---

### **16 septembre 2013**

Lettre de Postes Canada concernant le changement des heures de service du bureau de poste de Sainte-Germaine. Postes Canada envisage de se concentrer sur le service offert durant la semaine et de ne plus offrir les services le samedi à cause de la diminution des volumes de courrier et que la clientèle est très restreinte. Des discussions se tiendront avec le représentant local de l'Association canadienne des maîtres de poste et adjoints et, après cela, Postes Canada communiquera de nouveau avec la municipalité pour le suivi.

---

## **11. AFFAIRES NOUVELLES :**

### **11.1 SOUSCRIPTION(S) DIVERSE(S) :**

197-10-2013  
11.1-a) **ADHÉSION AU PROGRAMME DE COMMANDITE POUR LA SAISON 2013-2014 DU CLUB MOTONEIGE DES ETCHEMINS**

Considérant que ladite demande répond aux critères d'analyse de la Politique relative aux demandes de subventions, dons, souscriptions, commandites et activités de représentation;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE PLANTE ET RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin adhère au programme de commandite pour la saison 2013-2014 du Club motoneige des Etchemins pour un montant de 100 \$.

***Adoptée à l'unanimité.***

198-10-2013  
11.1-b) **AIDE FINANCIÈRE AU CLUB NAUTIQUE DE LAC-ETCHEMIN AFIN DE FAVORISER L'ACCÈS PUBLIC DES EMBARCATIONS AU LAC**

Considérant que ladite demande répond aux critères d'analyse de la Politique relative aux demandes de subventions, dons, souscriptions, commandites et activités de représentation;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL POULIN ET RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin verse une aide financière de 2 000 \$ au Club nautique de Lac-Etchemin afin de favoriser l'accès public des embarcations au lac lors de la période touristique estivale.

***Adoptée à l'unanimité.***

12.

**PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

Monsieur le maire invite les membres du Conseil qui le désirent, à prendre la parole à l'occasion de cette dernière séance ordinaire de fin de mandat pour le présent Conseil municipal. Tour à tour, Mme la conseillère France Tanguay et MM. les conseillers Sylvain Drouin, Pierre Dallaire, André Turmel, Serge Plante et Paul Poulin prennent la parole et s'adressent aux gens présents dans la salle.

Pour compléter, M. le maire adresse un dernier mot à ses collègues du conseil, au personnel de la municipalité et aux gens présents dans la salle. Il remercie particulièrement la conseillère et les conseillers ainsi que tous les membres du personnel pour leur dévouement et leur compétence. Il invite les citoyennes et citoyens à se prévaloir de leur droit de vote lors de la tenue du scrutin le 3 novembre prochain et à participer en grand nombre à cet exercice démocratique.

13.

**PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

Les citoyennes et citoyens présents dans la salle sont invités par le maire à poser leurs questions concernant les affaires municipales en demandant préalablement la parole.

14.

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 20 h 20, l'ordre du jour étant épuisé, M. le conseiller Sylvain Drouin propose que la présente séance soit levée.

---

MAIRE

---

DIRECTEUR GÉNÉRAL/  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER